



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Marseille, le

26 FEV. 2021

Monsieur le Président,

Par délibération du 27 juin 2017, vous vous êtes engagé dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce plan a été réalisé à l'échelle du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras en associant les deux autres communautés de communes du territoire de manière volontaire. Par délibération du 20 novembre 2020, le projet de plan climat-air-énergie territorial de la communauté de communes du Briançonnais a été arrêté pour la période 2021-2026. Ce projet a été transmis aux services de l'État pour avis, le 28 décembre 2020, via le dépôt du dossier sur la plate-forme nationale « Territoires et climat ».

Le présent courrier constitue l'avis de l'État en application de la procédure fixée par le décret n° 2016-849 du 28 juin relatif au plan climat-air-énergie territorial. Vous trouverez, ci-joint, l'analyse détaillée de votre projet.

Dans la continuité des démarches lancées à diverses échelles sur le territoire, comme les « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), et en complémentarité du « Contrat de Transition Écologique et Solidaire » (CTES) signé en 2019 par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, ce PCAET est l'outil stratégique et opérationnel qui vous permettra d'assurer la coordination de la transition écologique dans votre territoire en mobilisant l'ensemble des acteurs économiques et sociaux. Le PCAET fait également écho au schéma de mobilité simplifié présenté en conseil communautaire du 9 février 2021.

En premier lieu, je tiens à saluer le travail important de mobilisation de votre communauté de communes et du PETR qui coordonne l'action en faveur de la transition énergétique sur le territoire et assurera l'animation du PCAET, ainsi que des autres acteurs du territoire tout au long de son élaboration. Il sera nécessaire de définir entre la communauté de communes du Briançonnais et le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, les modalités d'animation, de suivi et d'évaluation de ce PCAET pour garantir sa bonne mise en œuvre.

Les objectifs de votre PCAET attestent d'ambitions fortes en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables. Ainsi, votre démarche s'inscrit pleinement dans la stratégie climatique nationale et régionale (Stratégie nationale bas carbone révisée par décret le 21 avril 2020 et du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires approuvé le 15 octobre 2019).

Monsieur Arnaud MURGIA
Président de la Communauté de communes
du Briançonnais
1, rue Aspirant Jan
05100 BRIANCON

Votre projet de plan respecte globalement le contenu obligatoire des Plans Climat Air Énergie Territoriaux. Dès l'évaluation à mi-parcours, il conviendra d'intégrer dans votre plan le facteur six de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tel que prescrit par la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019. Il conviendra également de préciser dans la stratégie votre scénario en matière de stockage de carbone dans les sols et la biomasse.

Par rapport au contenu du PCAET, des compléments sont attendus sur le volet de la protection et de la gestion de la ressource en eau en lien avec l'adaptation au changement climatique, sur la thématique des déchets ainsi que sur celle des réseaux énergétiques. L'annexe ci-jointe détaille les recommandations de nos services pour vous guider.

Les services de l'État (DDT et DREAL) se tiennent à votre disposition pour répondre à d'éventuelles interrogations à l'occasion d'une réunion technique d'échange avec vos services et pour vous accompagner dans la mise en œuvre et le suivi de votre PCAET.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
La secrétaire générale
pour les affaires régionales

Isabelle PANTÈBRE

Copie : Mme la Préfète des Hautes-Alpes